

Avis d'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N° 03/DA/2018

(Séance publique)

Le mercredi 14 février 2018 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres concernant les travaux de mise à niveau des installations de la plomberie du club STARK à CASABLANCA, du Centre de Vacances d'ESSAOUIRA, de l'agence de SETTAT, du Centre de Vacances d'EL OUALIDIA, et de l'Agence et du Centre de Vacances d'OUARZAZATE).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, (Email : bkam.ao@bkam.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 8 000,00 DH (huit mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par la Banque est fixée à la somme de 529 200,00 DH TTC.

Il est prévu une visite des lieux, vivement recommandée, selon le calendrier suivant :

- Le mardi 30 janvier 2018 à 10h00 au club STARK à CASABLANCA;
- Le mercredi 31 janvier 2018 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à SETTAT;
- Le jeudi 1^{er} février 2018 à 10h00 au Centre de Vacances d'EL OUALIDIA;
- Le vendredi 2 février 2018 à 10h00 au Centre de Vacances d'ESSAOUIRA;
- Le lundi 5 février 2018 à 10h00 à l'Agence et au Centre de Vacances d'OUARZAZATE.

Les concurrents doivent avoir la qualification et la classification suivantes délivrées par le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau:

- Qualification 8-1 - classe 4 (ou M-1 classe 4, selon le nouveau référentiel).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28,30 et 32 du règlement des achats de la Banque.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de la Direction Achats à l'adresse précitée ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 7 du règlement de la consultation.